



PONTIVY COMMUNAUTÉ

RÉAMÉNAGEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE PARC D'ACTIVITÉS DE *KERPONNER* À NOYAL-PONTIVY (56)

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE

PJ N°11 : CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

**PONTIVY COMMUNAUTÉ
1 Place Ernest Jan - 56 300 PONTIVY**

INOVADIA – 7 allée Émile Le Page – 29000 Quimper – ☎ : 02 98 90 36 39
Z.I. Sud-Est – 5 rue de l'Oseraie – 35510 Cesson-Sévigné – ☎ : 02 23 42 03 15

SOMMAIRE

1.	CAPACITÉS TECHNIQUES	7
1.1	Activités du demandeur	7
1.2	Le personnel intervenant et son organisation.....	8
1.3	Déchèterie projetée	10
1.3.1	Le personnel	10
1.3.2	Équipements de collecte des déchets	11
1.3.3	Équipements de sécurité	12
1.3.4	Équipements de manutention	12
1.3.5	Équipements de broyage.....	12
1.3.6	Équipement de transit du verre.....	12
2.	CAPACITÉS FINANCIÈRES.....	13

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Équipements de collecte	11
Tableau 2 : Évolution du budget de PONTIVY COMMUNAUTÉ	13

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des communes de PONTIVY COMMUNAUTÉ.....	7
Figure 2 : Organigramme de Pontivy Communauté	9

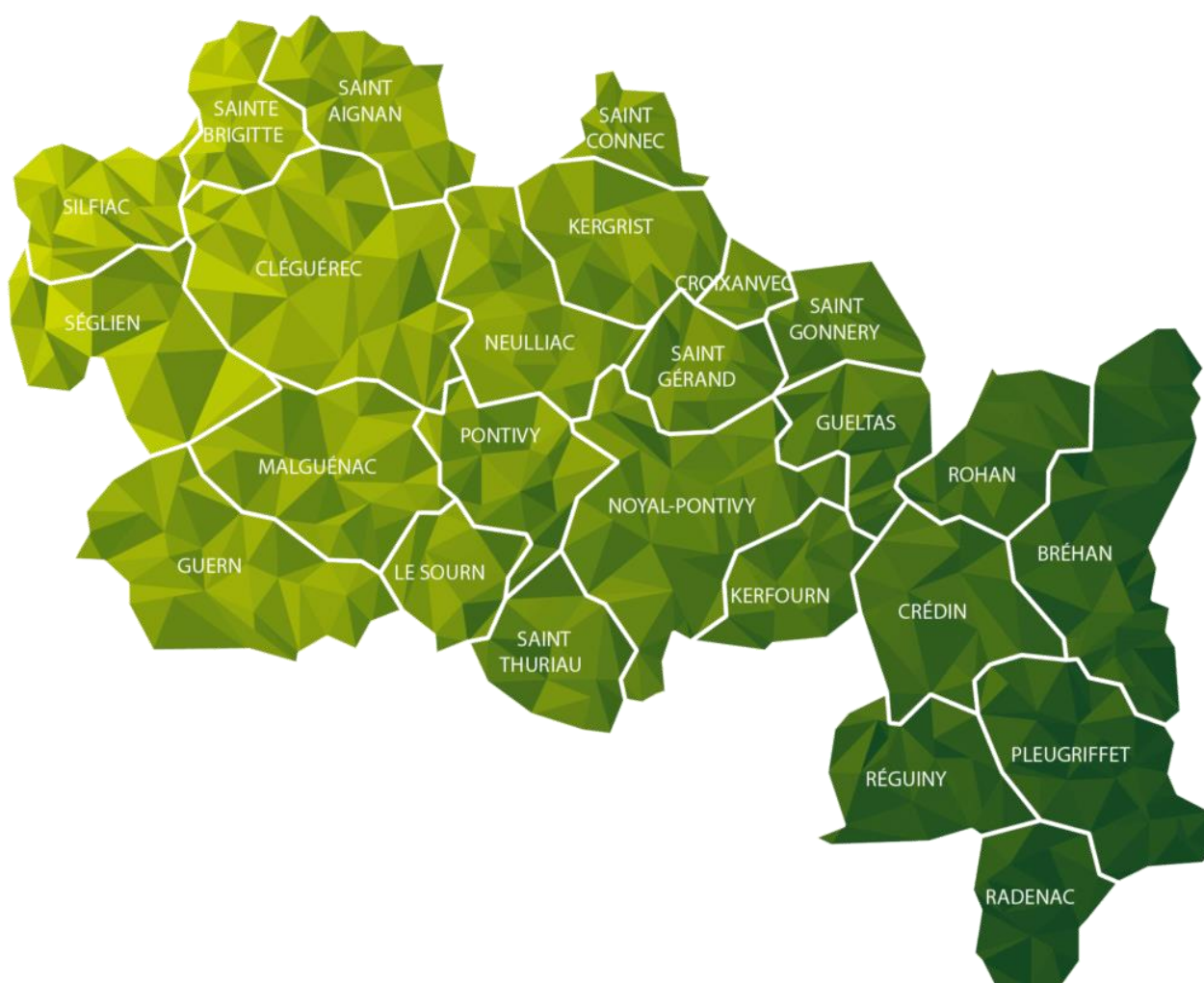
1. CAPACITÉS TECHNIQUES

1.1 ACTIVITÉS DU DEMANDEUR

PONTIVY COMMUNAUTÉ créée en 2000, est une communauté de communes du Morbihan composée de 24 communes : Bréhan, Crédin, Cléguérec, Gueltas, Guern, Kerfourn, Kergrist, le Sourn, Malguénac, Neulliac, Noyal-Pontivy, Pleugriffet, Pontivy, Radenac, Régigny, Rohan, Saint-Aignan, Saint-Connec, Saint-Gerand/Croixanvec, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau, Sainte-Brigitte, Séglien et Silfiac.

PONTIVY COMMUNAUTÉ s'étend sur environ 750 km² et compte près de 50 000 habitants.

Figure 1 : Localisation des communes de PONTIVY COMMUNAUTÉ



Parmi ses compétences, PONTIVY COMMUNAUTÉ est chargée de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Dans ce cadre, elle exploite 6 déchèteries implantées sur les communes de Crédin, Noyal-Pontivy (route du *petit Méneac* et *Kerponner*), Cléguérec, Pontivy et Gueltas.

PONTIVY COMMUNAUTÉ développe sa gestion des déchets ménagers du territoire selon 3 axes :

- la prévention et l'incitation à réduire les déchets produits (incitation au compostage individuel ou collectif, incitation au réemploi des objets et des matériaux...) ;
- les collectes de proximité (les emballages, le verre, le papier, les cartons pour les commerçants, les biodéchets et les ordures ménagères résiduelles...) ;
- la collecte dans le réseau de déchèteries.

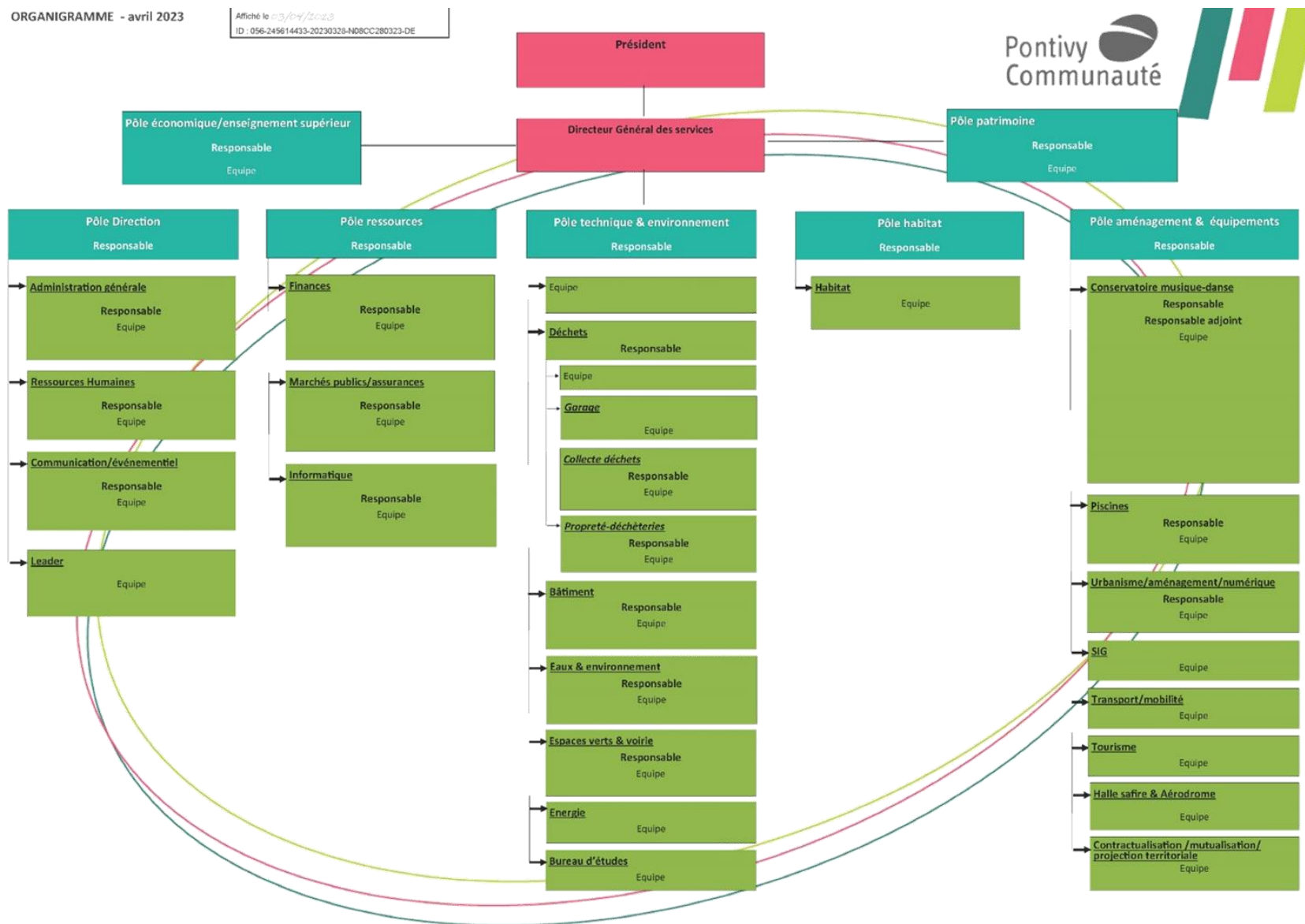
1.2 LE PERSONNEL INTERVENANT ET SON ORGANISATION

PONTIVY COMMUNAUTÉ, sous la responsabilité d'un Président (M. Bernard LE BRETON), est divisée en plusieurs services : cf. organigramme ci-après.

La gestion des déchèteries du territoire est placée sous la compétence du responsable du pôle « *Technique et Environnement* ».

L'ensemble du personnel intervenant sur le territoire est formé spécifiquement aux tâches qui lui sont confiées et sensibilisé aux risques associés.

Figure 2 : Organigramme de Pontivy Communauté



Concernant la gestion des déchèteries, et plus spécifiquement celle de *Kerponner*, la gestion de la déchèterie est déléguée par PONTIVY COMMUNAUTÉ à l'entreprise TRIBORD.

1.3 DÉCHÈTERIE PROJETÉE

1.3.1 Le personnel

Le personnel amené à travailler sur la déchèterie sera présent aux heures d'ouverture. Il sera composé a minima de deux personnes à plein temps.

Les agents de déchèterie bénéficieront de formations :

- formation aux premiers secours (certains agents seulement) ;
- formation liée au risque d'incendie ;
- formation à la gestion des produits dangereux ;
- formation aux objets du réemploi.

La majorité de ces formations seront réalisées en interne par le responsable de formation et/ou le responsable qualité sécurité de l'entreprise TRIBORD. Il aura en charge, en lien étroit avec les services exploitation, la création des différents supports de formation interne et la création de supports d'évaluation permettant de valider les aptitudes aux postes des agents d'accueil en déchèterie.

Le rôle des agents de la déchèterie sera :

- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchèterie ;
- d'accueillir les déposants et de les orienter vers les zones de dépôt en fonction du type de déchets ;
- de trier et déposer les DDS dans les contenants appropriés ;
- d'assurer le maintien de la salubrité du site et l'entretien courant des équipements ;
- de contrôler que les dépôts soient correctement réalisés par les usagers ;
- de limiter le foisonnement dans chaque locaux ou bennes ;
- d'appliquer les consignes de sécurité (sens de circulation, vitesse des véhicules, dépotage) ;
- de gérer les rotations des équipements de collecte (demande d'enlèvement) ;
- de gérer les registres de suivi de la déchèterie (contrôles...) ;
- d'identifier les dysfonctionnements et de déclencher les opérations de maintenance correctives ;
- d'appliquer et de veiller au respect des critères environnementaux.

L'encadrement du personnel sera assuré par l'entreprise TRIBORD.

Les agents recevront un Équipement de Protection Individuelle (EPI) constitué a minima de chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité, de gants, de lunettes et de casques.

L'EPI sera régulièrement renouvelé selon son état d'usure. Les protections seront strictement personnelles et seront entretenues et nettoyées aussi souvent que nécessaire pour préserver leur efficacité.

1.3.2 Équipements de collecte des déchets

Les principaux équipements prévus sur la déchèterie pour la collecte des déchets sont présentés dans le tableau suivant. Il s'agira de bennes, de zones de collecte au sol, de bornes, de locaux de stockage (DDS, DEEE, « réemploi » ...).

Tableau 1 : Équipements de collecte

Déchets acceptés	Équipement de collecte	
DÉCHETS DANGEREUX		
DDS REP (Déchets Diffus Spécifiques)	Local DDS	
DDS hors REP (Déchets Diffus Spécifiques)		
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	Local DEEE	
Filtres à huiles	Local DDS	Fût de 200 l
Batteries		Caisse palette
Huiles minérales	Préau DDS ou DEEE	Cuve de 1 000 l
Lampes et ampoules		Caisses palettes
Piles		Fût de 200 l
DASRI	Local fermé de 600 l	
DÉCHETS NON DANGEREUX		
Cartons, ferrailles, encombrants, bois A et B séparés, Eco-mobilier, gravats et plâtre	Bennes	
PAM	Caisse palette	
Froid – Hors Froid (monstres)	Sol	
Huiles alimentaires	Bidons de 200 l	
Textiles, verre, emballages légers, journaux, revues, magazines	Colonnes	
Jouets	Bacs / Caisse palette	
Bricolage et jardin		
Huisseries	Rack + Benne	
Articles de sports et loisirs	Caisse palette + sol	
Déchets verts, gravats	Sol	

Chaque contenant (benne, fût, caisse-palette...) sera adapté à la nature des déchets qui y seront entreposés et fera l'objet d'un affichage lisible.

Les stockages de déchets dangereux seront associés à des rétentions étanches aux produits qu'elles pourront contenir et régulièrement entretenues (enlèvement des résidus pouvant s'y accumuler). Les règles d'incompatibilité de stockage seront respectées.

Le matériel sera régulièrement entretenu et renouvelé. La déchèterie disposera ainsi des équipements nécessaires à la collecte des déchets.

L'établissement disposera également des équipements nécessaires à la bonne gestion de l'installation : téléphone, ...

1.3.3 Équipements de sécurité

En cas de renversement accidentel ou de fuite lié à la collecte de déchets ou à la présence de véhicule (notamment avec le ravitaillement du chargeur), des produits absorbants seront stockés sur site.

Concernant le risque incendie, la déchèterie sera équipée de détecteurs de fumées et d'extincteurs adaptés à la nature des produits et déchets présents.

1.3.4 Équipements de manutention

Une partie des déchets étant collectée au sol, un chargeur sera présent sur la déchèterie pour faciliter leur manutention.

En dehors des périodes d'utilisation, ce chargeur sera stationné dans un hangar spécifique localisé sur la plateforme basse.

Son ravitaillement sera réalisé sur l'établissement en bord-à-bord (absence de cuve de GNR). Les petites opérations d'entretien du chargeur seront réalisées sous le hangar, sur dalle béton.

1.3.5 Équipements de broyage

Le broyeur de déchets verts appartiendra au prestataire en charge des opérations de broyage.

Son entretien ne sera pas réalisé au droit de la déchèterie de Kerponner. En revanche, si besoin, son ravitaillement pourra être réalisé sur l'établissement en bord-à-bord.

1.3.6 Équipement de transit du verre

Un casier sera aménagé pour le transit du verre. D'une surface de 160 m², il sera délimité sur 3 côtés par des murs en béton de 2 m de hauteur. Un marquage sera apposé sur les murs à une hauteur de 1,50 m pour signaler la hauteur maximale de stockage.

2. CAPACITÉS FINANCIÈRES

Les évolutions du budget de PONTIVY COMMUNAUTÉ dédié au fonctionnement global et à l'investissement sont présentées ci-dessous.

Tableau 2 : Évolution du budget de PONTIVY COMMUNAUTÉ

Année	2020	2021	2022
Budget global	23 209 654 €	24 783 014 €	27 758 817 €
Budget déchets	4 509 959 €	5 033 129 €	5 812 263 €

Le service dédié aux déchets de PONTIVY COMMUNAUTÉ est notamment financé par :

- la Taxe et redevance sur les ordures ménagères (TEOM) ;
- la redevance spéciale.

Le montant des travaux projetés est estimé à 430 242 € TTC.

Le financement du projet de réaménagement de la déchèterie sera effectué par :

- des subventions ;
- un emprunt et ressources propres (autofinancement).

